

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 18 juin 2024

-----

Convoqué le : 12 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 24 juin 2024

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAUX, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, NOURICHARD, FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN.

Etaient excusés : M. COLLETTE (pouvoir donné à M. COURSEAUX), Mme VAL (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), M. COMBE (pouvoir donné à Mme MAILLARD), M. HELLO (pouvoir donné à Mme ROUX), M. DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), M. BERTRAND (pouvoir donné à M. BESSEC), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE), formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

-----

Objet : **Délibération n°35/2024** : Vote du Budget Supplémentaire de la ville – Exercice 2024

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Budget Primitif ayant été voté en février 2024 avec une reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un Budget Supplémentaire pour 2024.

Le Budget Supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise définitive dans le budget 2024 des résultats de l'exercice 2023, au vu des résultats du compte administratif et des restes à réaliser de crédits d'investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au Budget Primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Le montant de la reprise anticipée des résultats 2023 est identique à celui de la reprise définitive des résultats 2023 après vote du Compte Administratif 2023, il n'y a donc pas d'ajustement à faire au Budget Supplémentaire 2024.

Madame le Maire propose à l'assemblée un projet de Budget Supplémentaire 2024 :

- équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à :  
**106 363 €**

- équilibré en dépenses et en recettes en section de d'investissement à :  
**89 312 €**

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 4 juin 2024 ;

**VU** la délibération du 20 février 2024, portant approbation du budget primitif de la Ville.

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster les recettes et dépenses par rapport au budget primitif 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité (21 pour- 6 abstentions M. FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN, M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE),**

**APPROUVE** le Budget Supplémentaire 2024 de la Ville exposé ci-dessus et joint en annexe à la présente.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Clotilde EUDIER



La secrétaire,

A blue ink signature, appearing to read "CSH", is written over the text "La secrétaire,".

Carole STIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20240618-35-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024